



Les métiers du bâtiment
se conjuguent aussi
au féminin.

Rejoignez le mouvement !

#ArtisanatDuBâtiment
#JournéeDesDroitsDesFemmes



L'ACTUALITÉ

DROITS DES FEMMES : LA RÉFORME DES RETRAITES AURAIT PU ÊTRE L'OCCASION DE LES AMÉLIORER !

L'examen de la réforme des retraites a été l'occasion de porter nos propositions pour améliorer la protection sociale des femmes de l'Artisanat du bâtiment.

La journée internationale des droits de la femme coïncidait cette année avec l'examen, par les sénateurs, de la réforme des retraites. Deux occasions de porter nos revendications pour améliorer les droits des femmes de l'artisanat du Bâtiment.

Le Président confédéral a signé [une tribune](#) dans la presse expliquant que la dernière loi de financement de la sécurité sociale a remis en question le caractère immuable du statut de conjoint collaborateur, portant protecteur pour ces très nombreux conjoints qui ont choisi ce statut. La Loi limite à 5 ans l'exercice de ce statut, imposant aux femmes concernées d'en changer pour opter pour le statut de salarié ou d'associé. La CAPEB s'est battue pour la mise en place de ce statut de conjoint collaborateur dans le but de faire reconnaître l'activité non rémunérée mais bien réelle de ces conjoints et de leur assurer une couverture sociale obligatoire. Le faire disparaître revient à prendre le risque de renvoyer toute une partie de ces conjoints dans l'ombre et la précarité. C'est aussi un mauvais coup porté à la recherche d'équité entre les femmes et les hommes, à la liberté d'entreprendre et à la viabilité économique des entreprises. La disparition, à terme, de ce statut est clairement une régression sociale contre laquelle nous nous insurgons !

La réforme des retraites, en cours d'examen par les sénateurs, confirme la situation désavantageuse des femmes qui ont souvent des carrières professionnelles hachées, avec des périodes non cotisées et des salaires plus faibles. Faut-il en rajouter ? Certainement pas !

Nous proposons, au contraire, que les conjoints collaborateurs puissent conserver ce statut en cotisant davantage pour des droits sociaux, sur la base d'une assiette sociale égale à trois quarts du plafond de la sécurité sociale (au lieu d'un quart aujourd'hui). Pour la CAPEB, cette mesure serait une réponse à toutes celles et ceux qui souhaitent continuer à bénéficier de ce statut et dont la collaboration à la vie de l'entreprise constitue un choix de vie, qui plus est indispensable à la pérennité économique de l'entreprise. Les cotisations appelées sur cette base seraient, en effet, intégralement déductibles du BIC de l'entreprise.

Nous battons pour préserver ce statut marque aussi notre volonté de garantir aux femmes la possibilité de représenter leurs pairs dans les divers organismes où leurs intérêts sont en jeu. Comme le souligne le Président confédéral dans sa tribune « ce n'est pas un détail à l'heure où la parité dans les instances de gouvernance constitue un enjeu primordial ». Ainsi, préserver le statut de conjoint collaborateur revient aussi

à préserver la capacité des femmes à siéger dans les instances où la parité est désormais obligatoire (aux Caisses nationales de sécurité sociale par exemple). Ce qu'elles ne pourraient pas faire si elles devaient changer de statut.

La semaine dernière, la Présidente de la CNFA Cécile Beudonnat, a participé à [une table ronde](#) sur la place des femmes dans des milieux professionnels majoritairement masculins avec la Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, une occasion de présenter à nouveau notre proposition à la Ministre.

Nos efforts pour faire adopter cette disposition se heurtent malheureusement au refus du Président de la Commission des Finances, soucieux des deniers publics et de l'équilibre du régime de retraites.

Notre proposition d'amendement a été adressée aux 348 sénateurs/trices avec une sensibilisation toute particulière de la sénatrice Elisabeth Doineau, Rapporteuse Générale de la Commission des affaires sociales du Sénat (que nous connaissons bien et que le Président Jean-Christophe Repon avait reçue à la Confédération avec Cécile Beudonnat et Nathalie Bergère) ainsi que la Présidente de la Délégation aux droits des Femmes du Sénat Annick Billon (qui avait été conviée en même temps à la Confédération), et René-Paul Savary, le rapporteur du texte au Sénat.

(Suite p. 4)

COMMUNICATION

LE BÂTIMENT ARTISANAL A 70 ANS !



C'est en mars 1953 que notre mensuel le Bâtiment artisanal a vu le jour. Son premier numéro, qui était publié par la Chambre Syndicale des Artisans du Bâtiment de Paris et de l'Île-de-France, annonçait la couleur : « journal d'information et de documentation professionnelle, fiscale et sociale » et ouvrait sa toute première colonne par un encadré appelant les lecteurs à l'action et expliquant « Pourquoi se syndiquer ? ».

On pouvait y lire notamment « Partout où un syndicat groupe un grand nombre d'artisans, son action est féconde, ses demandes sont écoutées ; cependant, les faibles arrivent rarement à leur but ». 70 ans plus tard, nous pourrions écrire rigoureusement la même chose car le constat reste vrai, tout

particulièrement en cette année de la pesée de la représentativité patronale !

Le Bâtiment artisanal de 2023 est, comme celui de 1953, le véhicule de nos actions, de nos déterminations, de nos revendications pour porter toujours plus haut la voix des entreprises artisanales du bâtiment et exprimer le point de vue de la CAPEB sur l'ensemble des questions d'actualité qui impactent les entreprises dans leur quotidien. Il est aussi celui qui apporte au cœur des entreprises toutes les nouveautés, les innovations, les changements majeurs que toutes doivent connaître et assimiler.

Fort de ses 60 000 abonnés, le Bâtiment Artisanal continue d'accompagner les entreprises artisanales du bâtiment.

Parmi toute la presse professionnelle, tous secteurs confondus, le Bâtiment Artisanal se



place aujourd'hui au 4^e rang des médias les plus diffusés, après Pour FSU, la France agricole et l'Éduc Mag. Un classement dont on peut être fier !

ÉCONOMIE

→ REP : LES DISCUSSIONS EN COURS SUR LES STANDARDS DE TRI

Dans le cadre de la REP PCMB, est prévue la mise en place d'un organisme chargé de coordonner les 4 Eco-organismes. Ce coordonnateur a été récemment agréé.

Un Comité Technique Opérationnel s'est réuni et plusieurs groupes de travail ont été lancés en fonction de la nature des déchets (inertes et non inertes) et du type de point de collecte (en entreprise/distributeurs/déchèteries et sur chantier).

La CAPEB participe à ceux relatifs aux standards de tri. Il y est question de ce que les entreprises pourront mettre dans les différentes bennes de déchets (inertes, bois, métalliques, plâtre, plastiques, dangereux, menuiseries).

10 réunions se sont déjà tenues.

La CAPEB a défendu l'idée d'une reprise sans frais de tous les déchets triés dès lors que l'entreprise fait l'effort de tri, y compris des déchets qui n'ont pas encore de filière de recyclage (béton cellulaire par exemple) ou pour ceux dont la filière n'est pas mature (isolants).

Elle plaide également pour obtenir la possibilité d'une certaine quantité d'éléments « indésirables » dans les bennes car, en effet, déposer des déchets propres n'est pas possible dans tous les cas. Ainsi, si nous comprenons qu'il ne faut pas de plâtre dans la benne de déchets inertes afin que ces derniers puissent

être recyclés, la présence d'un peu de terre dans les bétons de démolition est souvent inévitable. La CAPEB travaille donc à convaincre ses interlocuteurs de la nécessité de coller au plus près des pratiques des entreprises !

Un autre groupe de travail a aussi été mis en place entre les représentants des collectivités et les éco-organismes afin de discuter de la place des déchèteries de collectivité dans le maillage territorial de la REP. Dans le cadre de ce GT, un contrat type unique va être rédigé et un soutien financier va être déterminé, afin de faciliter le travail administratif des collectivités. C'est donc important aussi pour nos entreprises.



→ SIGNATURE D'UN PARTENARIAT AVEC DIERRE

Ce mardi 7 mars, la CAPEB a signé un accord de partenariat avec Dierre, leader européen dans le domaine de la fermeture.

Dierre est une entreprise familiale créée en Italie en 1975 et qui a mis sur le marché la première porte de sécurité industrialisée. Dierre France distribue des portes anti-effraction, des portes métalliques techniques, des châssis pour portes à galandage, des portes intérieures en bois pouvant être installées sur tous les types de construction, en neuf ou en rénovation, dans les bâtiments résidentiels ou publics, les hôtels ou les bureaux.

Tous les produits sont conçus et fabriqués en Italie puis testés dans des laboratoires français et européens pour répondre aux normes en

vigueur en France. Les tests anti-effraction et coupe-feu en particulier sont effectués en France au Centre national de prévention et de protection (CNPP) et auprès du laboratoire français Efectis.

Outre les conseils, actions d'accompagnement et formations ciblées et validées par la CAPEB, ce partenariat prévoit de faire bénéficier les entreprises artisanales du bâtiment adhérentes à la CAPEB de conditions particulières et de remises portant sur les produits de Dierre selon les modalités suivantes : remise de 48% sur

tous produits complets stock ou usine, 45% sur les pièces détachées et accessoires vendus séparément et 5% de remise supplémentaire sur la 1^{ère} commande.





RÉSEAU

→ LE RÉSEAU S'EMPRE DE LA JOURNÉE DES DROITS DES FEMMES

Plusieurs initiatives ont été prises au sein du Réseau pour promouvoir la place des femmes dans les métiers du bâtiment à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes.

Ainsi, il nous est revenu que la CAPEB des Vosges organisait une journée spéciale pour toutes les femmes qui travaillent dans les métiers du bâtiment, avec l'intervention d'un cabinet comptable sur l'évolution du statut du conjoint, avec une mutuelle pour évoquer la protection sociale puis des tables rondes sur les points de vue différenciés des hommes et des femmes sur la gestion de l'entreprise

et sur la manière de trouver sa place dans le bâtiment pour une nouvelle arrivante. Une journée qui a aussi permis d'évoquer les formations « sur mesure » qu'il serait souhaitable de mettre en place. En AURA, la CDFA de l'Ain a organisé une table ronde avec des témoignages de cheffes d'entreprise, d'apprenties, de conjointes et de salariées. Dans le Puy-de-Dôme, elle a organisé une matinée au sein du BTP CFA consacrée à la féminisation des métiers du BTP. Outre des rencontres avec les jeunes au sein des différentes sections, avec la participation du Préfet, une table ronde a été organisée sur l'apprentissage et la création/reprise d'entreprise par les femmes dans le bâtiment.

Cette table ronde, animée par Radio RCF, a été enregistrée en vue d'être diffusée sur la radio ce samedi. Dans l'Allier, une table ronde était aussi organisée ce vendredi au BTP CFA avec des témoignages d'une salariée et d'apprenties, d'artistes et de femmes exerçant des mandats dans différentes structures. Tandis qu'en Savoie, la CAPEB avait également prévu d'aller à la rencontre des jeunes apprenties du BTP CFA, des déléguées de classe et de leurs tuteurs pour échanger sur le thème « ôtez les freins, osez être cheffes ! ». En Ile-et-Vilaine aussi, la CAPEB avait décidé de marquer ce jour en accueillant 90 femmes d'artisans dans ses locaux.



FORMATION

→ LES NOUVEAUX MÉTIERS ÉMERGENTS IDENTIFIÉS PAR FRANCE COMPÉTENCES

À la suite de l'appel à contribution lancé par France Compétences l'an dernier auprès des branches professionnelles, 7 nouveaux métiers émergents ont été identifiés, c'est-à-dire des métiers pour lesquels les compétences nécessaires ont beaucoup évolué imposant la création d'une nouvelle offre de certification. Parmi ces métiers nouvellement identifiés, on relèvera celui d'expert

en digitalisation et exploitation des bâtiments, celui de contrôleur technique qualité des installations et équipements des énergies décarbonées, celui d'ouvrier de la construction modulaire hors-site, ou encore celui de technicien valoriste du réemploi. Ces métiers s'ajoutent aux 23 métiers qui avaient déjà été identifiés par France Compétences, dont 5 ou 6 susceptibles de concerner nos entreprises (notamment : technicien / chef de projet en



renovation énergétique, technicien d'installation et de maintenance de systèmes énergétiques, diagnostiqueur produits matériaux déchets issus des bâtiments, préparateur en déconstruction). Les certifications correspondantes suivront une procédure d'enregistrement dérogatoire au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), l'objectif étant de répondre rapidement aux besoins du marché du travail.

MÉTIER

→ PROMOTELEC LANCE UNE CAMPAGNE SUR LA RSE

Cette campagne lancée par Promotelec depuis le 6 mars, auprès des entreprises d'installateurs électriciens et professionnels du bâtiment, a pour objectif de mettre en lumière les avantages d'adhérer à une démarche RSE et de pointer vers les démarches RSE existantes de la filière.

Elle s'adresse directement aux installateurs électriciens et aux entreprises du bâtiment de petite taille ainsi qu'aux PME qui ne sont pas organisées dans cette démarche par manque de temps et/ou de connaissance sur ce sujet. Pour les sensibiliser à la RSE, deux films ont été réalisés ainsi que 5 bannières. Une page dédiée a été ouverte sur le site



de Promotelec pour accueillir toutes les entreprises intéressées. Bien entendu, cette campagne est relayée sur les réseaux sociaux, en particulier sur Facebook et Google Display. La CAPEB soutient évidemment cette campagne tout comme l'ensemble des acteurs de la filière. [En savoir plus sur ARTUR.](#)



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

CESE

Jean-Christophe Repon présidait lundi le groupe de l'Artisanat et des Professions libérales au CESE qui a travaillé sur les projets examinés cette semaine au Conseil et notamment les points examinés par le bureau du CESE ce mardi. En l'occurrence, 4 nouvelles saisines ont été examinées. Les deux premières sont issues du Gouvernement et portent sur « la transformation des modes de consommation plus sobres et plus responsables », avec un examen particulier du rôle de la publicité et l'autre sur "les enjeux sociétaux liés aux nouvelles techniques génomiques".

Ils ont également examiné une auto-saisine, proposée par la Commission Éducation-Culture et Communication, visant à élaborer une Résolution pour alerter les pouvoirs publics sur l'urgence de remédier à la crise multidimensionnelle qui frappe le secteur culturel et une seconde auto-saisine, présentée cette fois par la Commission Affaires sociales et santé sur "le sens de la peine".

Le Bureau s'est aussi prononcé sur une note de cadrage proposée par la Commission Territoires-Agriculture-Alimentation, par suite de la saisine gouvernementale du CESE sur le futur Pacte Agricole.

PARTENARIAT

Accompagné du Président de l'UNA Serrurerie Métallerie et Produits Verriers Bruno Hatton et du vice-président en charge des questions économiques David Morales, le Président de la CAPEB a signé ce mardi un accord de partenariat avec l'entreprise Dierre, leader européen sur le marché des fermetures.



RÉGIONS

Jean-Christophe Repon présidait mercredi matin le comité stratégique de suivi du financement des CAPEB régionales.

CNAGS

Le Président confédéral a accueilli mercredi après-midi et jeudi les Présidents et Secrétaires généraux du Réseau pour la réunion de la CNAGS préparatoire à l'Assemblée générale. Une réunion également organisée en visioconférence compte tenu du mouvement national de grève qui a



empêché nombre de responsables de se déplacer. Les participants ont commencé leur réunion par un débat d'actualité sur les trois sujets retenus par le Réseau au cours de la consultation qui a été organisée, pour la première fois, du 9 au 24 février, via la plateforme CAPEB Collectif. Les dernières actualités liées au RGE, à MaPrimeRénov' et aux CEE exposées par David Morales, la mise en place de la REP expliquée par Jean-Yves Labat, Président de l'UNA MTPI en charge du dossier Gestion des déchets et économie circulaire, et les enjeux de la représentativité, présentés par la première vice-présidente Corine Postel, ont ainsi fait l'objet d'échanges nourris. La CNAGS a ensuite permis de débattre des propositions de résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée générale le 13 avril prochain.

Enfin, l'après-midi du 9 mars, une séance spécifiquement dédiée au Plan de transformation CAP CAPEB a été proposée aux participants. Les porteurs des chantiers du Temps 1 ont présenté, ensemble et en cohérence, un premier bilan des travaux menés depuis novembre dernier.

ÉCONOMIE

→ OSCAR : LES DIFFICULTÉS OBSERVÉES PAR LES ARTISANS

Dans le prolongement du rapport que la Direction Interministérielle de la Transformation Publique avait produit en 2020 et qui contenait une bonne quantité de nos propositions (rapport resté dans un tiroir malgré nos incessantes relances pour qu'il soit mis en œuvre comme Emmanuelle Wargon, ancienne ministre du logement, s'y était engagée), le programme d'optimisation et de simplification des CEE pour les artisans et professionnels de la rénovation (OSCAR) a organisé un atelier avec des représentants des entreprises pour faire émerger des pistes de simplification des CEE et de Ma Prime Rénov'.

Jean-Claude Rancurel, Jean-Yves Labat, Yann Danion et Didier Coux ont participé à cet atelier au nom de la CAPEB. [Le rapport](#) issu de cet atelier a été rendu public par l'ATEE qui gère le programme OSCAR.

Nous partageons évidemment les propositions qu'il contient puisque ce sont largement les nôtres ! On regrettera simplement que de nouvelles réunions aient été nécessaires pour aboutir à un nouveau rapport, le précédent n'ayant jamais été mis en œuvre...



L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Malheureusement, notre amendement a été déclaré irrecevable par le Président de la Commission des Finances qui a tout pouvoir pour accepter ou rejeter un amendement, sans recours possible. La CAPEB a toutefois sollicité la sénatrice des Alpes Maritimes Mme Estrosi pour appuyer notre demande auprès de M. Savary et lui faire part de notre incompréhension devant cette décision d'irrecevabilité, ce qu'elle a fait. La CAPEB a également saisi le Rapporteur Savary pour lui demander de reconsidérer la décision de la Commission des Finances, que nous n'estimons pas fondée. Le sénateur Savary est intervenu directement auprès de

son collègue Président de cette Commission et nous a confirmé que ce dernier restait sur ses positions, considérant que notre proposition constituait, à terme, une charge pour l'État. Les administrateurs et le Directeur de la division de la Commission des affaires sociales sont également intervenus auprès de leurs homologues de la Commission des finances, en vain.

Outre cette bataille parlementaire, pour célébrer ce 8 mars, nous avons édité une [nouvelle plaquette de présentation de la CNFA](#) et nous avons mis en place un dispositif de communication en vue de valoriser les femmes

qui ont choisi de travailler dans le bâtiment. Toutes les femmes cheffes d'entreprise et les salariées ont ainsi été invitées à utiliser le hashtag **#FaitesCommeMoiRejoignezLeMouvement** pour apporter leur témoignage et donner envie à d'autres femmes de franchir le pas. Une bannière a également été créée pour afficher toute cette communication sur les réseaux sociaux. Il n'est pas trop tard pour utiliser largement ce kit de communication et nous vous encourageons à le faire ! Retrouvez également ici [le communiqué de presse](#) que nous avons publié à l'occasion de cette journée des droits des femmes.